

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/141

CIRCULATION ALTERNEE ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
TRAVAUX BRANCHEMENT GRDF RUE PASCAL LEULLIETTE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu l'ATP-DK25-1700 du Département du Nord,

Vu la demande présentée par l'entreprise DS LITTORAL à Grande-Synthe, qui va réaliser pour GRDF des travaux de branchement gaz neuf en trottoir au 178 rue Pascal Leulliette,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

**ARRÊTE**

**Art 1** : La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores avec empiètement sur chaussée aux abords du chantier sis 178 rue Pascal Leulliette, à compter du 12 juin 2025 et ce pour une durée prévue de 45 jours.

**Art 2** : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules au droit du chantier, et ce pendant toute la durée des travaux.

**Art 3** : La vitesse sera limitée à 30km/h pour tous les véhicules aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux.

**Art 4** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DS LITTORAL
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 30 mai 2025

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.